Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs
Québec

Direction générale du secteur
métropolitain et sud

Le 10 décembre 2020

Madame Line Jobin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650 6e étage
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Projet de stabilisation des berges de la baie Saint-François par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield – Documentation complémentaire

Madame,

À la suite de la rencontre préparatoire du 8 décembre 2020, pour la commission chargée de l'examen du projet de stabilisation de berges de la baie Saint-François, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs souhaite transmettre de la documentation complémentaire jugée pertinente pour les fins d'analyse de la commission, en vue de la séance publique du 16 décembre 2020 pour le projet cité en objet.

Ainsi, vous trouverez en annexe et conformément à vos instructions les références ciblées.

Nous vous en adressons également par courrier, 3 copies papier de chaque référence conformément à la directive de dépôt des documents.

Si vous souhaitez obtenir des précisions sur ces réponses, nous vous remercions de bien vouloir adresser vos demandes à mon attention à Bt-dgsms@mffp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le directeur général,

Jean-Philippe Détolle

p.j. 1

35, rue Port-Royal Est, bureau 4.50
Montréal (Québec) H3L 3T1
Téléphone : 514 873-2140
Télécopieur : 514 873-8983
www.mffp.gouv.qc.ca

ANNEXE

Documentations complémentaires
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Projet de stabilisation des berges de la baie Saint-François par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

---

1- Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune

LégisQuébec. (2020). C-61.1 - Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. [En ligne] http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-61.1

> **128.6.** Nul ne peut, dans un habitat faunique, faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat.

2- Règlement sur les habitats fauniques

LégisQuébec. (2020). **c-61.1, r. 18** - Règlement sur les habitats fauniques. [En ligne] http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/C-61.1,%20r.%2018

> **29.** Cette interdiction de **l'article 128.6** ne s'applique pas à une personne qui effectue une activité susceptible d'émettre un contaminant, au sens du paragraphe 5º de l'article 1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), dans la composante eau de l'habitat du poisson.
> Définition de contaminant :
> 5º «contaminant»: une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement;

3- Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2015). Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques (4e édition), Direction générale de la valorisation du patrimoine naturel, 41 p. [En ligne] https://mffp.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/pdf/lignes-directrices-habitats.pdf.

4- Espèces aquatiques envahissantes

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2020). Les espèces envahissantes au Québec. [En ligne] https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2020). Le cladocère épineux. [En ligne] https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/cladocere-epineux/

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2020). Dépliant. Le cladocère épineux et la puce d'eau en hameçon, de petits envahisseurs très dommageables » [En ligne] https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Depliant_cladocere_epineux_puce_eau_hamecon.pdf

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2020). La moule zébrée. [En ligne] https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/moule-zebree/

5- Méthodes pour prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes et guide des bonnes pratiques

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2020). Méthodes pour prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Inspection et nettoyage des embarcations et de l'équipement. [En ligne] https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/methodes-prevention/

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (mai 2018). Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes. [En ligne] https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/GUIDE_nettoyage_embarcations_MFFP.pdf

MFFP 2020-12-16